

Nos collectivités dépenseront 4 695 € pour chaque lyonnais en 2014 !

Comme chaque année, CANOL a fait la synthèse des budgets de la Région, du Département, du Grand Lyon, du SYTRAL et de la ville de Lyon, afin de déterminer combien ces collectivités vont dépenser ... Pour 2014 et par habitant, notre calcul donne le résultat suivant :

- Budget 2014 de la ville de Lyon : 1 576 €
- Budget du Grand Lyon : 1 153 €
- Budget du SYTRAL : 549 €
- Budget du département : 1 033 €
- Budget de la Région : 384 €
- TOTAL par habitant : **4 695 €**

Pour plus de détails, consulter le site www.canol.fr.

Tripatouillages sur les droits de mutation !

Début 2013, alors que les droits de mutation 2012 venaient de rapporter 261 millions d'€, nos conseillers généraux sous-estimaient les recettes 2013 à 175 M€ afin de justifier l'augmentation de près de 20% des taux de taxe foncière qui leur rapportera ainsi 50 M€ de plus chaque année !

Rebelotte pour 2014, alors que ceux de 2013 ont rapporté 243 M€ (68 M€ de plus que les 175 prévus !), nos élus ont adopté un budget de 260 M€ pour ces mêmes impôts (85 M€ de plus que l'année précédente sans aucune justification !).

Et, comme l'Etat l'a permis afin d'aider **les départements français dont les ressources fiscales sont faibles** (ce qui n'est pas le cas du Rhône !), le **Conseil Général** a voté en février un taux de 4.5%, *maximum légal*, au lieu de 3.8, soit une augmentation de 18,4% ! La justification avancée de l'augmentation de 17 M€ serait due au versement au fonds de péréquation entre départements mais c'est un mensonge car cette majoration des taux va ainsi rapporter 35 M€ pour les 9 derniers mois de l'année et 46 M€ en année pleine ! Ces chiffres ne tiennent naturellement pas compte de l'excédent de 18,9 millions d'€ réalisé sur l'exercice 2013 !

Dans leur grande insouciance, nos élus départementaux augmentent les impôts pour éponger les coûts des bourdes de la « Folie Confluences » et des emprunts toxiques !

Pourquoi certaines communes dépensent 4 fois plus que d'autres ?

CANOL a examiné pour 2012 (*derniers comptes publiés*) le montant dépensé par les communes du Grand Lyon de plus de 3 000 habitants, hors investissement et remboursements des emprunts.

Nous avons pu constater que certaines communes, sans raison apparente, **dépensaient jusqu'à 4 fois plus que d'autres**.

Les plus économes sont :

- Charly : 480 € par habitant
- Saint-Cyr au Mont d'or : 563 €
- Collonges : 670 €
- Tassin la demi-lune : 672 €

Les plus dépensières :

- Chassieu : 2 026 € par habitant
- Feyzin : 1 882 €
- Vaulx-en-Velin : 1 683 €
- Saint-Fons : 1 663 €

La ville de Lyon est à 1 143 € et Villeurbanne à 785 €.

En « rabaissant » tout ce qui dépasse la moyenne, on économiserait 130 millions d'€ ... uniquement pour le Grand Lyon, de quoi donner des idées à Manuel VALLS qui dit en chercher 50 milliards !

Pour le détail par commune, voir le site www.canol.fr.

Stade de Décines : la Cour d'Appel annule les Déclarations d'Utilité Publique !

A la demande des associations hostiles à la construction de ce stade et à l'argent public dépensé, la Cour d'Appel Administrative de Lyon vient d'annuler pour vice de forme les DUP (Déclarations d'Utilité Publique) des accès Nord, Sud, Panettes et échangeur 7 de la rocade Est, prises par le Préfet. Ces travaux non pris en charge par l'Olympique Lyonnais, mais par l'Etat et le Grand Lyon, **conditionnaient l'attribution du permis de construire de ce projet**.

Elle a également **annulé les arrêtés de cessibilité permettant spoliation des propriétaires expropriés à 1 € le m²**.

Elle **annule aussi la délibération du SYTRAL approuvant l'intérêt général de l'opération d'aménagement du tramway T3 conduisant au stade...** qui avait omis (?) de mentionner dans la notice explicative de l'enquête publique que le but réel de l'opération était la desserte du stade !

Ces décisions sont exécutoires, mais le Préfet et le Grand Lyon ont déjà annoncé vouloir porter l'affaire au Conseil d'Etat... **et ne veulent pas arrêter les travaux engagés !**

Grand Lyon : CANOL attaque à nouveau la TEOM 2014 !

A la demande de CANOL, le tribunal administratif avait bien annulé le vote des taux 2011, 2012 et 2013 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, mais sans en changer les valeurs, s'appuyant sur l'absence d'information des conseillers communautaires sur le coût du service. **Les taux votés pour 2014 étant identiques**, nous en avons à nouveau demandé leur annulation **qui génèrent un excédent de plus de 50 millions d'€**. Nous mettons en exergue d'une part, la déconnexion de cette taxe du coût du service et, d'autre part, les différences de taux suivant la fréquence des collectes sans les justifier. **Nous espérons cette fois-ci que le tribunal administratif sera obligé de se prononcer sur le fonds et pas seulement sur la forme !**

Folie Confluences : qu'est ce qu'on a fait des tuyaux ? (par Sacha DISTEL)

C'est ce que pourraient nous chanter les **Services Généraux du Conseil Général** !

Conduisant notre enquête sur les vicissitudes ayant conduit à l'édification de la «Folie Confluences», nous avons demandé au Conseil Général de nous fournir les derniers Marchés Publics qui nous manquaient et, pour être sûrs de l'exhaustivité, la liste complète de ceux-ci depuis l'origine du projet, c'est-à-dire le « **Programme** ».

Et que nous a-t-on répondu ? Que « *Ce marché est déjà ancien, puisque conclu il y a près de quinze ans. En dépit des recherches entreprises, il n'a pu être retrouvé du fait des divers déménagements des Services* » !

Et pour ce qui est de la liste des marchés: « *Le Département n'a jamais établi la liste des contrats intéressant le Musée des Confluences* ». Autrement dit, il ne manque pas que les «tuyaux» mais aussi «la grande échelle» qui nous permettrait de vérifier que nous avons bien **TOUS les documents nécessaires à une analyse complète du déroulement de cette opération cauchemardesque.**

La perte du « **Programme** » appelle de notre part deux remarques :

- Celui-ci est de toute évidence chez son créateur qui ne l'a pas perdu, il nous l'a confirmé ; il serait donc aisé pour le CG, toute honte bue, de le lui réclamer !
- Est-il judicieux de prévoir un nouveau déménagement des archives départementales en septembre ? On craint le pire !

Quant à la liste exhaustive de tous les contrats passés pour cette affaire, il est fort regrettable que le Conseil se soit dispensé de la dresser car c'est une **OBLIGATION du Code des Marchés Publics** qui stipule en son article 133 : «*Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.* »

Ce n'est malheureusement pas la seule «entorse» au règlement que nous aurons relevée dans l'examen de ce dossier dont nous publierons prochainement les conclusions.

« Cher » Rhônexpress

En fin d'année 2013, la navette Rhônexpress, reliant la Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry, est revenue sous les feux de l'actualité, à l'occasion de l'annonce d'un concurrent, **Goairport**, reliant Meyzieu ZI à l'aéroport.

La presse régionale a rendu compte de cette nouvelle navette « low-cost », ainsi que des avatars qu'elle a immédiatement rencontrés. En effet, le Département et le SYTRAL ont aussitôt tout fait pour la faire interdire et préserver ainsi le monopole de Rhônexpress.

Il faut dire que ce concurrent menace le monopole institué par le Département du Rhône, qui a signé en 2007 avec la société Rhônexpress (filiale de VINCI, Caisse des Dépôts et VEOLIA) un **contrat de concession pour 30 ans**, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Le contrat stipule que le Conseil Général s'engage « **pendant la durée de la concession à ne pas organiser ni encourager un service de transport collectif directement concurrent de Rhônexpress** ».

Dès son lancement en 2010, la navette Rhônexpress faisait l'objet de polémiques du fait de son tarif parmi les plus élevés d'Europe derrière Londres et Rome (13€ l'aller simple, 23€

l'aller-retour). Depuis, ce tarif a régulièrement renchéri, et s'élève aujourd'hui à 15,70€ l'aller et 27,20€ l'aller-retour, soit une **progression de 20%**. A Londres et Rome, des dessertes alternatives low-cost sont proposées !

Selon le Conseil Général, les tarifs élevés se justifieraient par le fait que Rhônexpress supporte l'investissement. Or si la société a bien avancé un peu plus de la moitié des investissements, *le Conseil Général lui verse une subvention forfaitaire annuelle égale à 100% des sommes dues par Rhônexpress au titre du crédit* », soit annuellement **3,5 M€**. Ceci a d'ailleurs fait l'objet d'une critique de la **Chambre Régionale des Comptes**.

C'est donc une « double peine » pour l'usager contribuable :

- En tant qu'usager du fait du coût prohibitif de la desserte ;
- En tant que contribuable en supportant par ses impôts la charge des investissements de Rhônexpress.

Une fois de plus, CANOL estime regrettable le refus d'une mise en concurrence des moyens de desserte de l'aéroport.

Congrès IFLA : on sait ce qu'il va nous coûter, mais pas ce qu'il nous rapportera !

La ville de Lyon a été choisie pour accueillir le 80^{ème} CONGRES MONDIAL DES BIBLIOTHEQUES (IFLA).

Ce congrès se tient chaque année dans une ville différente du globe. La ville de Lyon a été choisie après avoir soumis un dossier proposant de **financer 74% du budget de cette opération**. Elle a réuni un tour de table qui inclut différents organismes d'Etat (390 000 €), mais aussi la communauté urbaine (100 000 €), le Département (70 000 €), la Région (10 000 €) et la ville (131 000 €).

Les organisateurs eux n'apportent que 150 200 € !

C'est donc une contribution de 701 000 € que vont devoir supporter les contribuables, soit 233 € pour chacun des 3 000 participants escomptés !

Les péniches du Val de Rhône

L'association « **Les Péniches du Val de Rhône** » est agréée Education Nationale, Jeunesse et Sport et a reçu le label UNESCO dans le cadre de la décennie Développement durable. Elle développe un projet autour de la thématique **Relations de l'Homme à l'Eau et de la Ville aux Fleuves**.

Elle dispose de la péniche « **La Vorgine et Ma Découverte** », amarrée rive gauche du Rhône, et peut accueillir 120 personnes à quai ou 56 en navigation. Les subventions accordées par le Grand Lyon et l'Agence de l'eau à parts égales, se sont élevées à **2 220 000 € depuis 2004**.

En 2010, derniers chiffres publiés, 90 projets ont été réalisés pour 4265 personnes accueillies. Son budget est de 600 000€ partagé entre 40% de recettes propres... et 60% de subventions.

Compte tenu de l'importance des subventions accordées et de la nature des prestations effectuées (tourisme pédagogique avec restauration et hébergement), **cette activité n'est-elle pas du ressort d'un marché public avec mise en concurrence plutôt que d'un financement par subvention ?**

Grand Lyon : Solidarité internationale 2013

L'examen des délibérations **du Conseil Communautaire** fait apparaître l'octroi « traditionnel » de subventions pour des actions dans des pays du Sud. On trouve en particulier :

- Le fonds de solidarité eau à hauteur de **700 000€** dont la moitié financé par Véolia et Lyonnaise des eaux ;
- Pour la coopération décentralisée eau, fixée à 0,4% des recettes eau potable et assainissement, Madagascar est le plus aidé avec **200 000€** ;
- la coopération décentralisée avec l'Algérie et la Roumanie pour divers équipements d'infrastructures à hauteur de **144 000€**.

Que peuvent espérer les habitants du Grand Lyon comme retombées positives de telles actions ? Souhaitons que le nouveau schéma dit de "développement économique, d'innovation et d'internationalisation" qui définira les orientations stratégiques en matière de soutien à **l'internationalisation soit définitivement du domaine exclusif de l'Etat à l'exclusion de toute collectivité territoriale !**

Métropole : et le département ?

A compter du 1^{er} janvier 2015, le nouveau département du Rhône comptera 430 000 habitants. Pour les 13 cantons résiduels, le nombre d'élus sera de 26, l'élection des futurs **conseillers départementaux** (à la place de conseillers généraux) se faisant selon un nouveau type de scrutin unique au monde : *Binominal majoritaire paritaire à deux tours*. Il consiste à faire élire non pas un conseiller par canton, mais deux se présentant en binôme composé d'un candidat de chaque sexe, ayant chacun un *suppléant* de même sexe.

Les MDR (Maisons départementales du Rhône) sont la clé de voûte des services sociaux (plus de 50% du budget). Madame **Chuzeville**, actuelle présidente, déclare : « Il n'y aura pas de suppression de MDR ; Lamure et Monsols par exemple auront toujours la leur, nous pourrions même en *créer de supplémentaires* ». Il semblerait que l'on s'achemine vers l'implantation de trois pôles importants : Villefranche sur Saône, Genas et Brignais. Un *nouveau* service est à l'étude : celui des agences techniques départementales sur l'urbanisme.

La loi prévoit que le *taux d'épargne* soit identique pour les deux nouvelles collectivités. Pour ce faire, *l'aide de la métropole au département pourrait être de l'ordre de 90 M€ par an*. Budget du Conseil Général du Rhône en 2014 : 1, 646 M€, dont 52% pour la solidarité.

Pour l'exercice 2013, la dette est en augmentation de 70 M€ à 828 M€, mais un solde *excédentaire* de 18,9 M€ a été dégagé. Il ne resterait plus « que » 233 M€ d'*emprunts toxiques*, 103 M€ ayant servi début 2014 à rembourser une partie de ces emprunts « imprudemment » contractés.

Début 2014, 5 480 agents sont employés par le conseil général ; on nous promet bien des économies d'échelle mais **à ce jour, il n'y a aucune visibilité ou projection sur les effectifs et les charges de fonctionnement en 2015 !**

«*Les personnels ne perdront ni leur rémunération ni leur statut*», témoigne Vincent Roberti, le directeur général des services du conseil général du Rhône, qui planche sur le transfert de 4 000 agents du département vers la métropole du Grand Lyon au 1^{er} janvier 2015. « En général, les agents bénéficient d'un alignement de l'indemnitaire par le haut lors des fusions d'intercommunalités, remarque Philippe Laurent. Mais avec la taille des métropoles, cela coûtera très cher. »

En conclusion, l'opération prétend apporter l'exemple d'une simplification avec la substitution de la Métropole de Lyon au département du Rhône sur le territoire de cette dernière, alors qu'un tel mécano institutionnel aboutit à une situation bancale et complexe où coexistent un département anémié et une métropole hypertrophiée.

Métropole : hold-up de démocratie

Depuis 2013, le *grand événement local* est la création de la métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015. Surprenant que **pendant la campagne des municipales, la grande absente des débats ait été la métropole de Lyon**. La conséquence, grave, est que l'électeur qui glissait son bulletin dans l'urne, bulletin dit « fléché », ne savait pas que, très *indirectement*, il allait faire élire le futur président de cette nouvelle collectivité territoriale, mise en place au 1^{er} janvier 2015, par les conseillers communautaires. Bizarre comme démocratie !

La logique eut voulu que les élus de la future métropole de Lyon le soient au suffrage universel *direct* à l'aide d'un bulletin séparé. Or Messieurs **COLLOMB et MERCIER** ont réussi à faire inclure dans le texte de loi un *régime dérogatoire pour Lyon*. Ce qui leur a permis de se construire une métropole sur mesure, ceci jusqu'en 2020. Le législateur a pris des dispositions transitoires sous prétexte d'éviter des élections fin 2014 ou début 2015.

Ces dérogations sont en contradiction avec la loi Fabius de 1986 qui interdit de *cumuler* deux mandats exécutifs locaux. Or **le futur président de la métropole de Lyon et le maire de la Ville de Lyon seront le même**. Cet état de fait sera en vigueur jusqu'en 2020, date à laquelle les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct. Autre anomalie choquante à mentionner, la parité n'a pas été retenue pour cette élection, alors que c'est la norme pour les futures élections départementales.

Ce projet a été présenté avec les arguments de la suppression d'un échelon avéré sur le seul territoire de la Communauté Urbaine et de faire des « économies d'échelles ». Partout en France, constate la **Cour des comptes**, ce type d'opération se solde par une hausse des charges et donc des impôts. N'oublions pas que la future métropole va hériter du département, du Musée des Confluences, de Rhône Express, des emprunts toxiques (plus de 200 M€) et de plus devra régler annuellement au département une somme d'environ 90 M € !

Comble de mépris, les élus des deux collectivités, Département du Rhône et Communauté Urbaine de Lyon, ont appris par la presse, le lancement de ce projet porté par leurs présidents respectifs.

On retiendra donc de cette séquence « lyonno-lyonnaise » que les 162 élus qui ont été désignés en mars 2014 par les bulletins fléchés et qui siègent à la Communauté Urbaine de Lyon, seront *ceux* qui deviendront automatiquement, au 1^{er} janvier 2015, les conseillers *métropolitains*. Donc, mêmes conseillers, mêmes vice-présidents (25 au lieu de 40) et bien sûr même président. Mais attention leurs indemnités seront revues à la hausse !

Cette « modernisation de la gouvernance », bénéficie essentiellement à quelques barons locaux qui tiennent en tutelle des élus de moindre rang. Conçue sans consultation des citoyens, **cette modernisation traduit 1/ un affaiblissement de notre démocratie et une mise à distance des citoyens, privés de leur droit d'arbitrage, et 2/ la réinstallation chronique d'un système de type féodal !**

SITL : la Région donne 200 000 € ... Et pourquoi pas les syndicats ?

Cette société, mise en redressement judiciaire en janvier, n'est plus en mesure de payer son personnel et a sollicité la **Région à hauteur de 200 000 €** pour lui permettre de payer ses employés jusqu'à une éventuelle reprise.

Il semble en effet judicieux d'apporter une aide à cette entreprise afin de lui permettre de se maintenir en activité.

Cependant pourquoi faut-il que ce soit la Région qui apporte cet argent supplémentaire alors qu'elle a donné 8 275 000 € en 2013 à des organismes divers justement pour la « mutation et sécurisation de l'emploi » et qu'elle vient **encore de distribuer 1 050 000 €** à des syndicats dans le cadre du FRAU (Fonds Régional d'Actions d'Urgences) ?

Et non les organismes bénéficiaires de ces largesses qui ne disent jamais ce qu'ils font de l'argent reçu et dont c'est en principe la mission ?

Rhône-Alpes Cinéma : le tribunal annule la subvention de 2 M€ de la Région !

Cela fait plus de 10 ans que CANOL dénonce les subventions à cet organisme qui co-finance les films tournés en Rhône-Alpes.

A l'origine, ce financement était fait sous forme d'avance sur recettes, mais la Région n'a jamais bénéficié des quelques succès obtenus par les films tournés sur place.

En 2007, M. QUEYRANNE s'était vanté de dire que **Rhône-Alpes Cinéma l'avait remboursée de sa dette de 23,8 M€, ...** en omettant de signaler que néanmoins la Région lui avait **acheté cette année-là son catalogue de films pour 25,1M€.**

Depuis la Région verse non plus une avance mais une **subvention de plus de 2 millions d'euros chaque année.**

En 2010, l'examen fait par CANOL, révélait que cette société avait **reçu 2,175 M€ alors qu'elle avait 2,8 M€ en caisse (!!!)** sans fournir aucune justification de l'utilisation de l'argent reçu.

Le tribunal administratif vient d'annuler la subvention de 2012 suite à la requête du **Conseiller Régional Etienne TÊTE.** Cette aide n'avait pas été déclarée à la commission européenne par l'Etat français, faussant le marché européen de la production de films. **Cette décision pourrait faire jurisprudence** et "mettre en péril tout le système d'aide des régions au cinéma français" !

La Région Rhône-Alpes case ses copains !

Comme vous le savez certainement, les effectifs de la Région Rhône Alpes sont composés d'une part de personnel titulaire, et d'autre part de non-titulaires..

Les présidents et vice-présidents, comme les ministres, disposent d'un cabinet composé de collaborateurs contractuels, chargés de mission, non-titulaires.

Notre président de Région n'écouterait sans doute que son bon cœur et non la crainte d'un échec aux élections de 2015, a décidé de titulariser une cinquantaine de ces personnes, pour

la plupart à des postes d'attaché principal et sans passer de concours.

Pour le justifier, il invoque la lutte contre les emplois précaires et rappelle que ces personnes sont déjà comptabilisées dans l'effectif. Il ajoute qu'il est intéressant pour **la compétence globale de la Région de bénéficier de leur expertise** et qu'en conséquence il était impossible de recruter des fonctionnaires aussi qualifiés. Les autres apprécieront !

Si *la langue de bois* était portée au livre Guinness des records, la Région Rhône Alpes sortirait certainement en tête !

Le Conseil Régional crée la prime "Démunis"

Le conseil régional vient de proposer aux propriétaires privés de s'engager à louer leur logement à des personnes **démunies**, en échange du versement **d'une prime de 2400 € ou 3200€** suivant le logement. En contrepartie, ils s'engagent à faire des travaux si nécessaire et à consentir un loyer ou des charges au minimum.

Quel jugement peut-on porter sur cette mesure sociale ?

- le choix des **démunis** est laissé à l'appréciation d'associations dites "compétentes" !

- la prime correspondant à 5 ou 6 mois de loyers normaux, comment pourra-t-on empêcher les propriétaires de louer au prix normal sans supporter les contraintes imposées.

- Seuls des logements difficilement louables (en mauvais état ou mal placés) peuvent encourager leur propriétaire à demander cette prime.

- La Région, qui a dû penser que le nombre ne sera pas très élevé, n'a prévu que 17 primes en 2014 sur tout le territoire soit 46 400€.

Il apparaît en conclusion que le résultat de cette mesure n'aura pas d'impact sur le manque de logements sociaux qui restera en tout cas très marginal. **Ne s'agit-il pas encore une fois uniquement de clientélisme discrétionnaire ?**

La Région aide la Palestine :

Notre bonne Région intervient en Palestine dans le Gouvernorat de Jéricho via 2 ONG : **Association France Palestine Solidarité** et **Mouvement pour une alternative non violente.** L'une prévoit d'aider les agriculteurs de la vallée du Jourdain et l'autre prévoit de former au dialogue les populations autochtones.

Une fois de plus la Région nous étonne : nous n'aurions jamais imaginé dépenser nos sous en Palestine pour sauver des agriculteurs sûrement plus méritants que les nôtres et surtout avoir l'ambition incroyable de vouloir pacifier cette zone alors que les plus grandes puissances mondiales n'y sont pas parvenues.

Un miracle à 135 000 € quand même !

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

La Cour des Comptes publie son premier rapport sur les collectivités locales

Fin 2013, la **Cour des comptes** a publié un rapport consacré aux finances locales. Les dépenses annuelles progressent de 3,1% de plus que l'inflation et les transferts de compétences aux collectivités depuis la décentralisation "n'expliqueraient qu'une partie" de cette hausse.

La Cour épingle en particulier les dépenses des communes et intercommunalités. Focalisant sur **les dépenses en personnel (elles représentent environ 50% des dépenses de fonctionnement des communes)**, elle pointe «l'élément déterminant" des effectifs » :

- **60% de l'augmentation de la masse salariale** des collectivités locales résulte de décisions locales donc non imputables à l'application de politiques nationales mais plutôt dans le but d'augmenter le nombre d'électeurs favorables au maire.
- «les avancements d'échelon se font systématiquement à l'ancienneté minimale sans prendre en compte la valeur professionnelle, comme l'esprit de la loi le prévoit,
- Les primes sont souvent illégales ;
- les heures supplémentaires sont abusives ainsi que «la multiplication des congés supplémentaires et des autorisations d'absence », la durée de travail annuelle est inférieure à la durée réglementaire de 1607 heures.

Les chiffres de l'Insee, diffusés en avril et concernant l'année 2012, montrent que, tandis que l'État s'est amaigri de 25 500 postes, les hôpitaux en ont généré 7 500, tandis que les **territoriaux en créaient 31 000 de plus !**

Le salaire net moyen des territoriaux est de 1 823 euros ; l'estimation d'un poste à 2,5 millions d'euros multiplié par les 31000 donne **77,5 milliards d'euros !** Phénoménal quand on sait que le gouvernement n'est pas sûr d'arriver à économiser vraiment 50 milliards sur trois ans et que cela ne couvre même pas l'augmentation "mécanique" de l'ordre de 20 milliards par an de la masse salariale annuelle de tous les fonctionnaires, malgré un point d'indice bloqué. De plus, ces 77,5 milliards d'euros de dépenses nouvelles générées en 2012 dans le millefeuille territorial resteront invisibles pendant longtemps car c'est du "hors bilan", comme on dit dans le privé. On ne verra apparaître que les salaires et les charges supplémentaires, soit tout de **même un gros milliard de plus chaque année**. Et on ne compte pas les dépenses générées par ces nouveaux serveurs territoriaux très dévoués qui ont la gâchette facile en dépenses!

Gelées depuis 2011, certes les dotations budgétaires aux collectivités doivent baisser de 1,5 milliard d'euros en 2014 et en 2015. Question à François Hollande et à Manuel Valls : **Quand allez-vous commencer à couper les vivres à ces inconscients ?**

Economies dans les collectivités territoriales (iFRAP) et la réforme de Manuel Valls

(Synthèse complète sur notre site www.canol.fr)

Comment économiser 50 milliards ? Tous les jours, du 7 février au 7 avril 2014, la Fondation iFRAP a publié une mesure d'économie dans *le Figaro*.

CANOL a examiné parmi les propositions de l'iFRAP, celles qu'il serait pertinent de mettre en œuvre sur le plan local sachant que cet exercice est aussi fait régulièrement par l'OCDE qui déplore régulièrement l'inaction française et l'institut Montaigne avec l'analyse de l'efficacité de la dépense publique.

Pour les collectivités locales, **L'iFRAP propose de :**

■ **fusionner les communes de moins de 10 000 habitants.** Avec 36 769 communes, la France concentre 40 % des collectivités de l'Union européenne. En France, la fusion des petites communes (moins de 10 000 habitants) permettrait de supprimer les nombreux doublons et près de 120 000 postes de fonctionnaires territoriaux pour atteindre **6 milliards d'économies d'ici à cinq ans.**

■ **Réduire le nombre de régions et revoir la clause générale de compétence.** Aujourd'hui la France compte 22 régions et 1,9 million de fonctionnaires territoriaux. Réduire le nombre de **régions à 15 permettrait une économie d'environ 1 milliard d'euros en année pleine**, dont 300 millions d'euros sur les dépenses de personnel.

■ **Supprimer au moins 42 sous-préfectures sur les 230 sous-préfectures en métropole et 8 outre-mer** ferait une économie de 40 à 90 millions d'euros par an.

■ **revenir progressivement aux 39 heures :** la fonction publique française compte en moyenne 700 000 agents de plus que les autres pays de l'UE ; relever le service hebdomadaire entre 1 et 4 heures permettrait **d'économiser entre 3,7 et 15 milliards d'euros par an** en matière de masse salariale.

■ **Réintroduire le principe de jours de carence dans le public** avec éventuellement un maximum de six jours de carence par an pris en charge (hors primes) permettrait de faire baisser le taux d'absentéisme des communes ; **ce sont 2 milliards d'euros d'économies.**

■ **Ne pas renouveler des postes conduisant à diviser par deux le nombre d'agents des communes de moins de 10.000 habitants** permettrait d'atteindre en huit ans une économie de 600.000 postes et plus de **17,4 milliards d'euros.**

■ **mutualiser et externaliser le traitement des rémunérations des fonctionnaires,** devrait permettre **190 millions d'économies** au minimum. Noter que le musée des Confluences a déjà dépensé 200 000 euros pour rechercher un logiciel qui conviendrait à la paie des agents concernés !

En matière d'éducation (le premier poste budgétaire de l'Etat), l'iFRAP propose :

■ **Décentraliser l'éducation :** Est-il vraiment nécessaire que l'État possède ses propres services aux niveaux des régions (Académies) et des départements (services académiques départementales) ? Décentraliser l'Éducation en donnant aux régions

les compétences éducatives et en laissant les communes gérer tous les établissements scolaires de leur zone, permettrait une rationalisation du coût administratif de l'Éducation d'un minimum de **5 milliards d'euros** et d'environ **100.000 agents publics**.

■ **Fusion des écoles** : Rationaliser la répartition territoriale des établissements scolaires dans une optique de décentralisation de l'éducation et de fusion des communes doit, à terme, permettre une économie de **10 milliards d'euros**.

Concernant l'immobilier géré par l'Etat, l'IFRAP préconise :

■ **Réduire les espaces de bureau** : un objectif de 12 m²/agent (puis de 8 m², à l'image de ce que visent les Britanniques) permettrait une contraction de la valeur du parc.

■ **vendre 5 à 10 % des logements intermédiaires** (PLS, PLI, ILN), permettant de récupérer **5 milliards d'euros** (12 % du total des aides publiques au logement), pour désendetter les organismes HLM ou les autres propriétaires, tout en diminuant les frais de gestion.

■ **encourager la mobilité dans le parc HLM**, 1,7 million de Français sont sur liste d'attente pour une HLM. 20 % des locataires disposant des revenus les plus élevés, une économie de 170 millions par an. Le départ à terme de ces locataires du parc éviterait la construction de 100 000 HLM, correspondant à **6,7 milliards d'investissement**.

Pour le social, l'IFRAP est en faveur :

■ **d'une allocation sociale unique pour mieux gérer** les dépenses de protection sociale qui explosent, plus de 620 milliards d'euros par an, 2 millions de personnes touchent le RSA. Réunir le RSA, les allocations logement, la PPE, l'AAH, etc., en une **seule allocation plafonnée avec un seul guichet** (à la Région estime l'OCDE) et **un seul fichier permettrait au minimum d'économiser 800 millions d'euros par an**.

■ **Fusionner les caisses d'allocations familiales, les centres communaux d'action sociale avec la partie sociale des conseils généraux** devrait permettre à terme une économie évaluée entre **4 et 5 milliards d'euros par an**.

Pour la politique des transports Régions/SNCF, l'IFRAP considère (comme l'OCDE et CANOL) **que :**

■ **Ouvrir les T.E.R. à la concurrence est urgente et indispensable**. Les exemples étrangers et les offres des concurrents indiquent qu'elle réduirait le coût des TER de 30%. **Économie réalisable : 1 milliard d'euros par an**.

■ **mettre fin au monopole de SNCF Infrastructure**, RFF a l'obligation de faire appel à SNCF Infrastructure, et à elle seule, il faut casser cette obligation ! **Économie réalisable : 1 milliard d'euros par an**.

L'IFRAP demande de réduire les subventions aux associations. Ce sont 16 milliards qui sont accordés aux associations chaque année **par les collectivités**. La réduction de 5 % des subventions locales aux associations et la création d'un plafond maximal d'emplois dans le secteur devraient permettre de réaliser **une économie de 1,36 milliard d'euros par an !**

Enfin dénoncé en chaque occasion par CANOL, l'IFRAP préconise de mettre fin à l'action extérieure des collectivités locales. Communes, départements et régions ont entrepris d'aider les pays en voie de développement. Or, cette action extérieure des collectivités territoriales n'est transparente ni au regard des objectifs ni au regard des sommes investies. En 2005, les collectivités locales ont dépensé **230 millions d'euros** à ce titre.

Manuel Valls a promis depuis son arrivée à Matignon de trouver 50 milliards d'euros pour soulager les caisses de l'Etat. Il a donc proposé le 8 avril **une vaste réforme des collectivités territoriales**: Il a promis en effet une division par deux du nombre de régions au 1er janvier 2017, la suppression des conseils généraux d'ici 2021, une nouvelle carte intercommunale en 2018 et la suppression de la clause de compétence générale des collectivités. Il se dit prêt à conduire ce chantier à très haut risque, l'une des réformes de structure, gage de "notre indépendance", a-t-il déclaré lors de son discours de politique générale.

Quatre points constitueront cette réforme. Tout d'abord, le nombre des régions sera divisé par deux, pour donner à ces collectivités "la taille critique", a-t-il indiqué. Les régions disposeront ainsi de "tous les leviers", "des compétences", "pour accompagner les entreprises et encourager l'investissement local". Côté méthode, le Premier ministre a insisté pour faire confiance à l'intelligence des élus, à qui il reviendra de faire des propositions. À défaut, et après les élections régionales de mars 2015, le gouvernement proposera une loi définissant une nouvelle carte des régions établie pour le 1er janvier 2017.

En second lieu, une nouvelle carte intercommunale, fondée sur les "bassins de vie" a également été évoquée par le Premier ministre. Elle sera proposée au 1^{er} juin 2018.

Troisième point de son intervention : la clarification des compétences en supprimant la clause de compétence générale. Ainsi, **"les compétences des régions et des départements seront spécifiques et exclusives"**, a-t-il souligné.

Dernier point, Manuel Valls est prêt à engager le débat sur l'avenir des départements. Il propose la suppression des Conseils départementaux à l'horizon 2021. Tout en mesurant "l'ampleur de ce changement", le Premier ministre y voit un moyen de "répondre au sentiment d'abandon qui existe dans nos départements et territoires ruraux".

Même si certains ne voient dans cette annonce qu'un exercice de pure communication de la part du nouveau gouvernement, **CANOL note avec intérêt ces propositions**. CANOL en attendra en effet une augmentation de l'efficacité des collectivités territoriales et de l'Etat avec une réduction de leurs dépenses. CANOL sera vigilant pour vérifier le démarrage et la mise en place de ces changements, en particulier **la suppression de la clause de compétence générale, source de gabegies éhontées**.

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2014

58

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur :75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2014.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.